

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT SAULGE)

**DATE** : mardi 6 novembre 2018

**LIEU** : bibliothèque de l'école des légendes

**DÉBUT DE SÉANCE** : 17h35

## **PRÉSENTS** :

*Parents élus au conseil d'école : mesdames Rolin, Guérin, Lamotte et Derue, messieurs Picard-Cheveau et Chyra*

*Élus : madame Prost, conseillère municipale*

*Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Gauthy et Gomet, messieurs Belin et Basely*

*ATSEM : madame Ledey*

*Déléguées départementaux de l'éducation nationale : mesdames Gély-Touzet et Beaume*

*Partenaire de l'école : madame Jaillard, référente à l'espace socioculturel du cœur du nivernais*

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

*Madame Quéré, adjointe au maire*

*Monsieur Gosset, maire*

*Madame Quillard, professeure des écoles*

*Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny*

*Madame Mattès, inspectrice de l'éducation nationale*

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : mesdames Guérin et Gauthy

**PRÉSIDENT DU CONSEIL** : monsieur Basely

## **CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles
2. Résultats des élections de parents d'élèves au conseil d'école
3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs de l'école
4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité
5. Informations sur la sécurité dans l'école et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

6. Présentation d'une annexe au projet d'école portant sur les A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires)
  7. Informations sur la coopérative scolaire
  8. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
  9. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe
  10. Questions diverses
- 

*En préambule, la parole est donnée à madame Beaume, déléguée départementale de l'éducation nationale afin de présenter les fonctions des délégués, amis de l'école, nommés pour quatre ans et qui s'attachent à entretenir les meilleures relations entre les différents partenaires de l'école. Un nouveau concours est d'ailleurs proposé à l'école pour mettre en avant les actions menées sur le thème « se construire citoyen ».*

*Par ailleurs, le procès-verbal du dernier conseil d'école est soumis à l'approbation du conseil. Aucune remarque n'est formulée.*

## **1. Objet et fonctionnement des conseils d'écoles**

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Présidé par le directeur, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles ;
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ;
- adopte le projet d'école.

Trois conseils d'école sont prévus, un par trimestre. Nous disposons de six heures pour les trois conseils qui seront réparties harmonieusement. En outre, un conseil d'école extraordinaire peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres pour les motifs suivants : une fusion d'écoles, un aménagement du temps scolaire.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière et ont voix délibérative. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Seuls les parents d'élèves élus titulaires ont le droit de vote au conseil.

## **2. Résultats des élections de parents d'élèves au conseil d'école**

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école sont régies par une circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018. L'école étant composée de cinq classes, dix parents d'élèves pouvaient être élus, cinq titulaires et cinq suppléants. Les candidats étaient au nombre de sept. Voici les résultats.

| Inscrits | Votants | Blancs / nuls | Exprimés | Pourcentage |
|----------|---------|---------------|----------|-------------|
| 147      | 92      | 26            | 66       | 62,59%      |

Ont été élues titulaires : Émilie Rolin, Carole Guérin, Vanessa Lamotte, Séverine Gauche et Alexandra Derue.

Ont été élus suppléants : Emmanuel Chyra et Thierry Picard-Cheveau.

Monsieur Picard-Cheveau était candidat adhérent à la FCPE.

## **3. Informations sur l'équipe enseignante et les effectifs des écoles**

### **Équipe enseignante**

Mesdames Quillard, Gomet et monsieur Belin intègrent l'équipe enseignante. Madame Gomet est enseignante remplaçante, attachée à l'école. Elle remplace notamment madame Gauthy, coordonnatrice du dispositif ULIS lors de ses périodes de formation. Monsieur Belin est responsable de la classe de CE. Madame Quillard assure la décharge de direction du directeur, le mardi. Il n'y a pas d'autre changement dans l'équipe.

### **Équipe accompagnante**

Plusieurs assistants de vie scolaire travaillent également à l'école : madame Diguet (CM), madame Loret (CE), madame Munden (CE et CM) et monsieur Randon (ULIS).

Madame Ledey est ATSEM auprès des élèves de maternelle.

### **Équipe spécialisée**

Le RASED de Corbigny est composé d'une psychologue scolaire, madame Taupin.

L'enseignante référente pour les élèves en situation de handicap est madame Guillaumin.

### **Effectifs à ce jour**

|                                   |                    |                        |                  |
|-----------------------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| <b><u>Classe de TPS/PS/MS</u></b> | <i>Mme Hubert</i>  | 1 TPS<br>8 PS<br>13 MS | <b>22 élèves</b> |
| <b><u>Classe de GS/CP</u></b>     | <i>Mme Chevret</i> | 10 GS<br>9 CP          | <b>19 élèves</b> |

|                                     |                                  |                                   |                   |
|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b><u>Classe de CE1/CE2</u></b>     | <i>M. Belin</i>                  | 13 CE1<br>9 CE2                   | <b>22 élèves</b>  |
| <b><u>Classe de CM1/CM2</u></b>     | <i>Mme Quillard et M. Basely</i> | 13 CM1<br>12 CM2                  | <b>25 élèves</b>  |
| <b><u>Dispositif ULIS école</u></b> | <i>Mmes Gomet et Gauthy</i>      |                                   | <b>12 élèves</b>  |
|                                     |                                  | Total :                           | <b>100 élèves</b> |
|                                     |                                  | Moyenne par classe<br>ordinaire : | <i>22 élèves</i>  |

#### **4. Vote du règlement intérieur et information sur la charte de la laïcité**

Pour étude, le règlement intérieur de l'école a été transmis avant cette réunion. Plusieurs modifications sont proposées compte-tenu du changement de rythme scolaire. Elles sont présentées en annexe de ce procès-verbal.

Un vote de l'assemblée recueille le résultat suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Par l'intermédiaire du site Internet de l'école, il sera prochainement communiqué aux représentants légaux qui devront en prendre connaissance en signant un accusé dans le cahier de liaison. Cette démarche est obligatoire. Les familles qui souhaiteraient obtenir un exemplaire dactylographié pourront l'obtenir sur simple demande.

Madame Gomet fait la lecture de quelques articles de la charte de la laïcité. Le directeur insiste sur le préambule de cette charte : « La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Il rappelle que les enseignants font vivre quotidiennement ces valeurs dans leurs classes.

La charte de la laïcité a été communiquée à toutes les familles l'année scolaire dernière et le sera très prochainement aux familles nouvellement scolarisées depuis. Il est précisé que ce document est affiché dans l'école et à l'extérieur, sur le panneau d'affichage.

#### **5. Informations sur la sécurité dans les écoles et la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain, ...) ; technologiques (nuage toxique, radioactivité, ...) ou des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes malveillantes, attentats, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment dans le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Trois exercices doivent être effectués dans l'année scolaire. Un premier sera réalisé durant le premier trimestre. Sa nature est imposée par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'intérieur. Il portera sur une alerte intrusion-attentat (mise à l'abri). Les deux suivants porteront sur un confinement et une évacuation-mise à l'abri. Les élèves sont préparés à la réalisation des exercices.

Par ailleurs, trois exercices d'évacuation-incendie sont également prévus. Un premier a été effectué le 25 septembre. Tout s'est bien déroulé. L'exercice s'est effectué en deux temps car les systèmes de sécurité incendie des bâtiments du haut et du bas sont indépendants.

La mise en œuvre du PPMS nécessite la fourniture de matériel (mallette de première urgence) : bouteilles d'eau, ruban adhésif pour le confinement, poste de radio, lampes de poche à manivelle, ... Il revient à la municipalité de mettre à disposition ces fournitures.

Les familles seront destinataires d'un document résumant les conduites à tenir en cas d'accident majeur. Le PPMS est une composante du Plan Communal de Sauvegarde.

Les DDEN demandent à être informées des dates d'exercices afin d'y assister. Monsieur Basely les communiquera.

## **6. Présentation d'une annexe au projet d'école portant sur les A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires)**

Le bulletin officiel spécial n°3 du 26 avril 2018 stipule que désormais « *les heures d'activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture à l'école, notamment sous formes d'ateliers. En*

*cas de difficultés persistantes, les heures d'A.P.C. à l'école élémentaire permettent de mettre en place des solutions de remédiation adaptées à chacun. »*

L'annexe au projet d'école portant sur les A.P.C. est présentée au conseil. Elle détaille les objectifs et l'organisation de ces temps d'enseignements.

Il est indiqué aux membres du conseil que les objectifs d'apprentissage de chaque séance sont mentionnés sur les autorisations transmises aux représentants légaux.

Un membre du conseil questionne la durée des APC. Monsieur Basely précise que les horaires varient selon les classes (30 minutes ou 1 heure). L'équipe est cependant contrainte par les transports scolaires qui passent à partir de 16h30 et qui ne permettent pas à tous les élèves de participer à certaines séances.

## **7. Informations sur la coopérative scolaire**

Madame Chevret, mandataire, présente les actions et les comptes de la coopérative scolaire.

En tant que mandataire de la coopérative scolaire de l'école, madame Chevret est chargée, entièrement bénévolement, de signer et encaisser les chèques, tenir à jour le registre des comptes et rendre des comptes aux coopérateurs, à l'OCCE (organisme certificateur) et au conseil d'école. Tout le monde peut consulter le registre des comptes.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la coopérative scolaire détenait 7 740,60 € sur son compte bancaire. L'année 2017/2018 s'est clôturée par une belle réussite lors de la fête de l'école. Tous les temps ont été réussis : spectacle, jeux, repas, ... et cette dernière opération de l'année a permis de réaliser un bénéfice de 1 761,57 € pour financer les opérations de l'année 2018/2019. En 2017/2018, les communes de Saint Saulge, Jailly et Sainte Marie ont subventionné la coopérative. La communauté de communes va le faire.

Actuellement, l'association change de compte bancaire, de la Banque Postale vers le Crédit Agricole. C'est une décision prise par l'OCCE face à l'importance des frais bancaires demandés. Il s'agit de transférer l'argent d'un compte à l'autre dans les règles de l'art.

Nous avons collecté 668 € lors de notre premier appel aux dons. Nous collectons en ce moment les bulletins de commande pour les chocolats (le bénéfice sera de 25% du total des commandes). L'école a payé son assurance et son adhésion pour 262,80 €. Les classes de CE, GS/CP et les élèves d'ULIS en inclusion ont dépensé 390 € pour leur sortie à la MCNA afin d'assister à un concert dans la grande salle. Le dentifrice des GS/CP a coûté 20€. Les

élèves de TPS/PS/MS ont bénéficié d'animations avec une intervenante en arts visuels. Les élèves de CM ont commandé un voyage en train pour 297 €.

Afin de permettre à chacun de s'organiser, un calendrier des actions de coopérative a été adressé à toutes les familles durant le mois de septembre.

Madame Gely-Touzet demande pourquoi la coopérative finance du dentifrice.

Madame Chevret précise que, dans le cadre de la mise en place du brossage de dents dans sa classe, les familles fournissent une brosse à dent neuve à chaque période, une serviette et un sac hermétique. La coopérative prend en charge l'achat de dentifrice pour ce projet afin de partager les frais.

Madame Beaume précise que la Croix Rouge peut aider financièrement les familles dans le besoin pour les sorties scolaires.

Madame Rolin se demande combien de temps il faut pour pouvoir obtenir un tel budget.

Madame Chevret explique dans le détail les différentes recettes de l'année précédente (700 € de dons, 1 000 € de chocolat, 600 à 900€ de photos). Le budget de cette année est conséquent car il n'y a pas eu de gros voyages l'année précédente. Les voyages seront donc au nombre de deux cette année car le budget le permet.

Monsieur Basely précise qu'il a été réfléchi et décidé de permettre à tous les élèves de l'école de bénéficier de deux séjours de découverte durant leur scolarité, l'un en GS/CP sur le thème de la nature et l'autre en CM1/CM2 sur le thème « urbain ».

Madame Jaillard demande s'il est possible d'avoir le calendrier des manifestations de la coopérative scolaire. Le calendrier lui sera transmis.

## **8. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)**

L'association USEP de l'école, « Les p'tites légendes » a fêté sa première année d'existence. Les rencontres sportives que propose cette association se déroulent durant le temps scolaire (activités obligatoires) mais également hors temps scolaire (facultatives). Pour ces dernières activités, les élèves souhaitant y participer doivent acquérir une licence au tarif de 10€. Cette licence permet notamment de couvrir les frais d'assurance, d'adhésion et de transport pour rejoindre les lieux de regroupement des écoles participantes. L'affiliation à l'USEP 58 permet également de bénéficier de prêt de matériel d'E.P.S. et de ressources pédagogiques.

Les classes de GS/CP, CM et d'ULIS participeront aux actions proposées par l'USEP. Nous recensons aujourd'hui 39 adhérents-enfants (18 GS/CP, 17 CM et 4 ULIS).

Madame Gauthy en est toujours la trésorière et monsieur Basely, le président.

Prochainement, les élèves de cycle 3 participeront au Cross départemental, mercredi 14 novembre, à Decize. Cette manifestation réunira plus de 750 enfants de la Nièvre. Une rencontre « arts du cirque » aura lieu en février. En mai, l'activité football sera proposée. Les élèves de madame Chevret participeront quant à eux à une rencontre « balle au capitaine » en novembre. En mars, ils pratiqueront les arts du cirque. Tous les adhérents (cycle 2 et 3) se retrouveront en juin pour découvrir des activités physiques de pleine nature sur des sites départementaux (étang de Baye, ...). L'association fonctionne un peu comme un club sportif car les membres de cette association (adultes et enseignants) y participent bénévolement.

L'association remercie la municipalité pour la subvention de 300€ qu'elle lui a versée.

## **9. Projets pédagogiques d'école et informations relatives à chaque classe**

Préalablement, le directeur remercie la municipalité pour les différents travaux qui ont été réalisés à l'école durant l'été (isolation du radon, électricité, éclairage, ...).

### **La rentrée en musique**

La rentrée scolaire a eu lieu « en musique ». Pour commencer l'année sous le signe de la joie et de la sérénité, chaque classe de l'école des légendes a appris un chant. Les élèves l'ont interprété devant tous les camarades de l'école.

### **Dispositif voix**

La communauté de communes « Amognes Cœur du Nivernais » proposera et financera des séances d'éducation musicale hebdomadaires aux enfants de toutes les classes. Ces séances, sous la responsabilité des enseignants, seront animées par une musicienne-intervenante en milieu scolaire, Camille Falgoux. L'un des principaux objectifs de ces interventions sera de préparer un spectacle par classe qui sera présenté lors de la cinquième édition du « festival de la voix » qui aura lieu en mai 2019 à Saint Saulge. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

### **Éco-école**

L'équipe a décidé de « candidater » à une nouvelle labellisation éco-école cette année. Le programme « éco-école » permet de proposer aux élèves des projets d'éducation au développement durable. Ces projets sont au service de leurs apprentissages dans toutes les

disciplines et des compétences qu'ils doivent acquérir dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale.

Les élèves sont la force motrice des projets « éco-école ». Impliqués du début à la fin du projet, ils participent à la mise en œuvre des étapes de la méthodologie. Ils sont actifs au sein du comité de pilotage et participent à l'élaboration d'un diagnostic et du plan d'action, ainsi qu'à sa mise en place et son évaluation. Les projets « éco-école » reposent également sur des collaborations avec des associations ou des partenaires locaux. Véritable source de motivation, le label « éco-école » concrétise les efforts menés tout au long de l'année.

Après s'être investie sur la biodiversité et l'eau, l'école a retenu cette année la thématique de la santé. Chaque classe proposera des projets en lien avec ce thème. Des partenariats sont d'ores et déjà à l'étude (IREPS, dentiste, infirmière scolaire, ...).

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

### **Bibliothèque**

Toutes les classes se rendent au moins une fois par période à la bibliothèque municipale. Ils peuvent emprunter des livres. Les bénévoles que nous remercions proposent également des animations autour de la lecture.

Par ailleurs, les élèves des classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 ainsi que deux élèves du dispositif ULIS participent à « l'échappée lecture », prix de littérature de jeunesse organisé par la bibliothèque de la Nièvre. Les élèves sont engagés dans la lecture de huit livres. À l'issue de ces lectures, ils éliront leur ouvrage préféré dans leur catégorie. Les votes de toutes les écoles participantes du département seront centralisés par la bibliothèque de la Nièvre qui rendra public le titre du livre lauréat.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

### **La « Grande Lessive »**

Tous les élèves de l'école ont participé à la « Grande Lessive » du 18 octobre 2018, manifestation d'ampleur internationale. La « Grande Lessive » est une installation artistique éphémère qui est conçue par tous les élèves, au moyen de réalisations plastiques (dessins, images numériques, collages, ...). Le thème de l'événement était « un fil, des fils, une trame... » Les productions ont été suspendues à des fils tendus dans la cour de l'école à l'aide de pinces à linge. La manifestation s'est déroulée en deux temps, un premier avec les élèves, un second avec les parents et leurs enfants. Plusieurs ateliers étaient proposés par les enseignants. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

### **Élections et conseil d'élèves**

Chacune des classes a proposé des élections de délégués et/ou d'éco-délégués.

Ces actions sont inscrites au projet d'école (parcours citoyen).

## **CLAS**

La parole est à madame Jaillard.

Le dispositif CLAS avait déjà été présenté lors d'un conseil d'école. Les C.L.A.S. sont des dispositifs mis en place par l'espace socioculturel et qui regroupent un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur des apports nécessaires à la réussite scolaire.

Seize enfants bénéficient actuellement de 2 heures d'interventions par semaine (les mardis et jeudis). Un goûter est d'abord proposé puis le groupe d'élèves est partagé en deux, l'un est pris en charge par madame Denimal et l'autre par madame Jaillard. Madame Denimal utilise la méthode des « Octofun » et des intelligences multiples. Elle propose des séances de relaxation. La CAF participe au financement de cette action.

## **Semaine du goût**

Dans le cadre du parcours éducatif de santé du projet d'école et de la labellisation « éco-école », toutes les classes ont participé à la semaine du goût.

Les enfants de la classe de CE ont cuisiné des sablés et une compotée de coing qu'ils ont fait déguster à tous les écoliers. Jeudi 11 octobre, les GS/CP ont mitonné des gâteaux au chocolat et à la pomme qui ont été savourés par tous. Lors de ces deux séances, les cuisiniers du collège de Saint Saulge et du lycée IPERMA ont assisté les marmitons en herbe. Nous les remercions chaleureusement pour leur investissement ainsi que madame Nunes de Abreu pour sa disponibilité.

Madame Rolin précise que le fait de goûter différents aliments et différentes saveurs durant une semaine spécifique a été très apprécié par les enfants.

## **Action de solidarité ELA**

Lundi 15 octobre, plusieurs classes ont participé à une opération de solidarité en faveur de la recherche sur les leucodystrophies. Cette opération était proposée par l'association ELA. Les enfants ont assisté à un film. Ils ont prêté symboliquement leurs jambes aux malades pour une course, « mets tes baskets pour ELA ». Les CM ont composé une dictée dont le texte était avant tout un message de solidarité. Enfin, une nouvelle course était organisée à destination à tous sur la promenade du clos.

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen du projet d'école, a permis de recueillir 161,50€ qui seront intégralement reversée à l'association ELA.

## **École et cinéma**

Les classes de madame Hubert et monsieur Belin participent à ce dispositif. Leurs élèves visionneront plusieurs films durant l'année scolaire. Les projections seront organisées dans une des salles de la mairie.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

### **Semaine de la laïcité et des valeurs de la République**

L'école participera à cette semaine qui aura lieu du 3 au 7 décembre 2018.

Cette action s'inscrira dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

### **Classe de TPS/PS/MS**

Quasiment toutes les familles ont participé aux APC/parents mises en place par l'enseignante. Aucune demande d'intervention du RASED.

Dans le cadre du projet éco-école, les élèves ont découvert « ce qui se mange ou ne se mange pas », « crus ou cuits » et ils approfondiront ce thème durant l'année.

Un spectacle sera offert le 14 décembre par l'espace socioculturel du cœur du nivernais avec l'école de Rouy. Des rencontres avec les écoles de Bazolles, Crux la ville et Billy Chevannes seront organisées.

### **Classe de GS/CP**

Dans la classe de GS/CP, il y a 10 GS et 9 CP. Deux élèves d'ULIS sont inclus et un élève de CE1 participe à des séances d'apprentissage. Six élèves de CP ont participé aux séances d'APC en première période. Quatre familles ont été conviées aux APC parents et deux ont participé. Quatre élèves de CP vont au CLAS.

Pas de demande d'intervention adressée au Rased.

Les élèves de CP ont passé les évaluations nationales en septembre et les résultats ont été communiqués aux parents. Il y aura à nouveau des évaluations nationales au CP en février. Les GS/CP ont profité d'une séance sous un planétarium, au collège, grâce au professeur de sciences monsieur Prost. Il s'agissait pour les élèves d'élargir leur environnement connu (aller au collège, rencontrer un professeur, suivre un exposé, ...).

Les élèves se brossent les dents tous les jours en entrant en classe à 13h30 dans le cadre du projet éco-école et l'éducation à la santé. Tous les parents ont accepté de fournir une brosse à dents et une serviette. La coopérative scolaire fournit un dentifrice au fluor adapté aux jeunes enfants. La prochaine étape du projet est de nouer des partenariats.

La classe est allée au concert pédagogique à la MCNA avec les élèves de CE et les élèves en inclusion. Un réseau Scolnet est mis en place entre la classe et les familles. Il permet le partage d'informations.

Une classe de découverte est organisée au Croux à Saint Léger-sous-Beuvray les 27, 28 et 29 mai, pour tous les élèves de GS/CP. Des activités de pleine nature et des activités équestres seront proposées aux élèves. Les parents qui souhaitent obtenir de l'aide pour financer ce voyage prendront contact avec l'enseignante. La part à la charge des familles pour chaque enfant sera comprise entre 60 et 80€.

### **Classe de CE**

Trois demandes d'intervention RASED ont été rédigées. Un bilan psychologique est programmé pour le mois de novembre. Tous les élèves ont été pris en charge durant les APC en période 1 (activités ayant pour objectif d'améliorer la fluidité et la rapidité de la lecture). Onze élèves seront pris en charge durant la période 2 en trois groupes les lundis, mardis et jeudis (30 minutes), poursuivant le même objectif.

Les évaluations nationales se sont déroulées durant la première période. Il y a eu un problème informatique qui a amené l'équipe à prendre la décision d'annuler les rendez-vous prévus car les résultats n'étaient pas encore exploitables.

Au cours de l'année scolaire, la classe se rendra à la mairie de Saint Saulge pour visionner trois films préalablement étudiés en classe. Le premier film est un film d'animation intitulé « Le garçon et le monde ». Il sera visionné le 27 novembre. Le deuxième film se nomme « Le petit fugitif » (12 février). Enfin, les élèves verront « E.T. l'extraterrestre » le 12 mars. Lors de ces sorties, trois élèves du dispositif ULIS seront inclus dans la classe.

En concordance avec le projet de l'éco-école, la classe travaillera sur le thème de l'alimentation et sur l'équilibre alimentaire. Un partenariat avec le chef de la cantine scolaire est envisagé, afin de lui proposer un menu équilibré, établi par la classe, qui pourra être mis en place au restaurant scolaire.

Mardi 16 octobre, l'après-midi, les élèves ainsi que la classe de GS/CP sont allés à la Maison de la Culture à Nevers pour assister à un concert pédagogique intitulé « Pierre et le loup ». Ce conte musical traite de l'histoire de Pierre, ainsi que d'autres personnages, tous représentés par un instrument de musique particulier. Cette sortie a permis aux élèves de découvrir différents instruments qu'ils ne connaissaient peut-être pas et d'écouter le son qu'ils produisent.

### **Classe de CM**

Quatre élèves ont bénéficié des A.P.C. en première période : lecture à haute voix. Quatre demandes d'intervention du RASED ont été rédigées. Pas de prise en charge actuellement.

La classe est engagée dans une correspondance avec l'école française de Prague en République Tchèque. Cette correspondance permettra aux élèves de développer leurs compétences dans les domaines de l'écriture et la géographie. Les échanges seront collectifs et individuels. L'échange sur les cultures de chaque pays, l'éco-école et le changement climatique seront les sujets abordés.

À partir du mois de novembre, les élèves accueilleront des robots pédagogiques « Thymio » à étudier, utiliser et programmer.

La classe va participer à un projet intitulé « les lieux des légendes ». Une intervenante sensibilisera les élèves au collectage oral de contes et légendes traditionnels. En décembre et janvier, les enfants recevront ou iront visiter des témoins afin d'enregistrer leurs histoires traditionnelles sur Saint Saulge souvent associées à des lieux patrimoniaux. Dans un second temps, un spectacle de danse sera créé à partir des collectages. Il sera présenté à la fin de l'année scolaire lors d'une veillée contée dans les rues de la commune. Nous faisons d'ores et déjà appel aux personnes susceptibles de nous transmettre oralement les légendes de leur commune. Les compétences de français seront approfondies dans le cadre de ce projet.

Une sortie scolaire avec nuitées est organisée du 16 au 18 janvier 2019 à Paris. Inscrite dans le projet d'école, cette sortie permettra aux élèves d'enrichir leurs connaissances de sciences (visite du Palais de la Découverte et du Muséum d'histoire naturelle), d'histoire (visite de la Chapelle-Royale et croisière sur la Seine), d'arts plastiques (visite du Centre Pompidou) et d'histoire de l'art (Opéra Garnier). De nombreuses activités réalisées avant et après le départ seront proposées aux enfants.

Deux élèves d'ULIS seront inclus durant ce voyage.

*Action de liaison avec les écoles (Bona, Crux-la-ville et Rouy) et le collège de secteur*

Les élèves accueilleront François Place, auteur de littérature de jeunesse le 9 mai 2019. Pour l'accueillir, les collégiens et écoliers vont rédiger des carnets de voyages imaginaires sur les conseils des professeurs des écoles et du collège. Un déplacement à Clermont-Ferrand est programmé vendredi 16 novembre pour assister à l'exposition du festival du carnet de voyage et participer à des ateliers.

La classe était invitée au Cross du collège en fin de première période. Les élèves ont brillé par leur participation et leurs performances. L'après-midi, quatre ateliers étaient organisés en partenariat avec les professeurs du collège (histoire/géographie, français, documentation et arts plastiques) en préambule du projet sur la rédaction des carnets de voyages imaginaires.

Une autre journée de liaison aura lieu en janvier.

Les CM participeront à la commémoration pédagogique du 11 novembre organisée par le collège, la délégation militaire et la municipalité, jeudi 8 novembre. À cette occasion, ils entonneront deux chants et exposeront des affiches retraçant leur photoreportage sur le monument aux morts de la commune.

La classe est allée visiter le planétarium éphémère installé au collège Jean Arnolet. Monsieur Prost, professeur de sciences, a proposé une animation aux élèves.

### **Dispositif ULIS**

Deux élèves participent au CLAS et à l'échappée lecture.

Tous les élèves participent aux événements, aux sorties scolaires, ... dans leur classe de référence (grande lessive, USEP, semaine du goût, ...).

Dans le cadre du projet éco-école, la classe travaille sur l'alimentation (les régimes alimentaires, l'alimentation de l'homme) et, par la suite, sur les dents (utilité, fonctionnement, hygiène, ...). Très prochainement, un blog « beneylu school » sera mis en place en correspondance avec l'ULIS de Château-Chinon afin de développer les compétences d'écriture (correspondance, article, questionnaire, ...).

## **10. Questions diverses**

Des questions nous ont été adressées par les parents d'élèves élus.

1. La cantine scolaire : de nouveau, de nombreux parents se plaignent du bruit et de l'agitation à la cantine scolaire. Certains relatent l'angoisse et le refus exprimé de certains enfants, surtout des tout-petits à aller à la cantine pour cette cause. Le bruit serait autant dû au brouhaha des élèves que par les « encadrants » parlant fort (pour se faire entendre). Aussi, des plus grands expriment une lassitude à entendre crier et le personnel semble aussi excédé du bruit ambiant. Qui ne peut l'entendre ?

La parole est à madame Prost qui souhaite, sur proposition de monsieur Basely, ajourner la réponse en l'absence de renseignements communiqués par monsieur le maire ou les adjoints.

2. Suite aux questions posées au conseil d'école du 17 novembre 2017, depuis les représentants des parents d'élèves n'ont pas reçu d'invitation au sujet de l'école et du parking, dans le cadre du projet : « Village du futur ». Où en sommes-nous ?

La parole est à madame Prost qui souhaite, sur proposition de monsieur Basely, ajourner la réponse en l'absence de renseignements communiqués par monsieur le maire ou les adjoints.

3. La municipalité de Saint-Saulge et les communes attachées à l'école des légendes ont-elles moyen d'intervenir (sont-elles déjà intervenues) dans la commission transports scolaires près de la région et semble-t-il aussi auprès du conseil général de la Nièvre, pour la régularisation du coût facturé aux familles de la Nièvre pour cette rentrée scolaire (le département de l'Yonne est aussi concerné). Les autres départements de la région Bourgogne-Franche Comté bénéficient de la gratuité.

La parole est à madame Prost qui souhaite, sur proposition de monsieur Basely, ajourner la réponse en l'absence de renseignements communiqués par monsieur le maire ou les adjoints.

4. La Barboulotte : nous avons pu constater un nombre important d'enfant les soirs à la garderie et ce constat est encore plus flagrant les soirs d'activités extra-scolaires. Les locaux sont-ils adaptés pour ce nombre d'enfant notamment en période hivernale ? Le manque de sanitaire directement dans les locaux de la Barboulotte n'est-il pas un problème, une fois de plus en période hivernale, pour les enfants ? Conscient que le personnel de la garderie ne peut pas accompagner les enfants et notamment les plus jeunes en délaissant le reste du groupe. La vétusté du local de la Barboulotte n'est que constatable (isolation, chauffage, absence de sanitaire, ...). Un problème de sécurité au niveau de la Barboulotte est noté, notamment au niveau du petit portail au fond de la cour (à côté des restos du cœur) qui n'est pas fermé à clef.

La parole est à madame Jaillard représentante de l'espace socioculturel du cœur du nivernais.

Nous avons effectivement un nombre important d'enfants qui fréquentent les accueils périscolaires le soir (surtout le mardi et le jeudi). C'est le signe de la pertinence de l'existence de ces accueils de loisirs et de leur réponse aux besoins des familles. Le centre social profite de l'occasion pour remercier les familles pour la confiance qu'elles lui accordent dans l'animation des loisirs de leurs enfants.

Les accueils périscolaires (le matin avant la classe et le soir après la classe) sont financés par la communauté de communes et la CAF (notamment dans le cadre du contrat enfance/jeunesse, CEJ). Les locaux sont mis gracieusement à disposition par les communes (Saint Saulge, Rouy et Bazolles). Les locaux présentent l'avantage d'être directement à proximité de l'école en en partageant la sortie, disposent d'une « cour » pour jouer et un accès aux toilettes. L'accueil après la classe n'est pas une garderie, mais un accueil de loisirs périscolaires. La différence réside dans le projet pédagogique. Celui-ci intègre les éléments de mise en place de l'accueil (bâtiment, environnement, toilettes, ...). Il est agréé par les autorités de tutelles (PMI, DDCSPP [ex. Jeunesse et Sports]). Aussi, dans l'état, ces autorités valident les locaux occupés. L'équipe d'animation adapte ses animations au local. Le soir, les animatrices utilisent la salle d'activité, à côté, chaque fois que nécessaire.

L'accès aux toilettes pose peu de problème, dans l'état. En effet, les animatrices veillent à ce que les enfants passent aux toilettes dès la sortie de l'école. Les effectifs d'animatrices sont adaptés à la fréquentation. Elles essayent d'intégrer dans leur projet pédagogique l'accompagnement des petits par les plus grands, sous surveillance bienveillante.

Sur ces points et sur tout autre point relatif aux accueils de loisirs, le personnel de l'espace socioculturel cœur du nivernais reste à l'écoute des parents.

Madame Guérin constate que les enfants vont seuls aux toilettes et souligne la dangerosité de la situation. Il serait plus judicieux d'avoir plus d'adulte pour encadrer.

Madame Prost souligne le problème d'encadrement qui ne relèverait pas de la municipalité et du problème de vétusté des locaux tout en rappelant qu'ils sont gracieusement mis à disposition de l'espace socioculturel du cœur du Nivernais.

Madame Derue souligne que les locaux et le mode de chauffage sont très vétustes.

Monsieur Chyra se questionne sur le projet « village du futur » de la commune et met en avant le manque de cohésion entre ce projet et les locaux délabrés.

Les représentants de parents restent en attente d'une prise en considération des problèmes évoqués.

5. École : les changements d'horaires permettent aux parents de récupérer directement leurs enfants auprès de leur instituteur (point positif !), néanmoins les parents se retrouvent en plein passage des enfants qui partent directement à la Barboulotte. Cela semble un peu brouillon pour les enfants, les parents et peut-être pour le personnel du centre social qui doit intercepter les enfants de la garderie. Ne serait-il pas opportun de créer un point de rassemblement pour les élèves qui partent à la Barboulotte le soir, dans la cour de l'école ? (type sous le préau ?, hors TPS-PS-MS directement récupéré en classe par le personnel de la barboulotte).

Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, le point de rassemblement ne peut pas se situer dans la cour de l'école. En accord avec la directrice de l'espace socioculturel, il a été décidé que les enfants seraient remis aux animateurs au portail. Nous convenons cependant qu'un seul accès à l'école ne facilite pas ce transfert de responsabilité. Pour cela, nous proposerons au directeur par intérim que l'animateur se situe à proximité du portillon, près des panneaux d'affichage de l'école. Les enseignants remettront les enfants par cet accès qui sera réservé uniquement à cet usage.

Nous souhaitons informer le conseil que, parfois, certains parents sont présents au portail alors que leur enfant devait aller en Barboulotte. Ceci peut générer une gêne. Nous invitons les familles à clarifier les modalités de sortie de chaque enfant.

La proposition est acceptée par les membres du conseil.

6. Il a été demandé l'an passé au bon vouloir de chacun, de fournir une serviette ou bavoir en tissus pour la cantine, cependant très peu d'enfant semble apporter ou assumer ce

dispositif. Ne serait-il pas important de relancer, qui plus est dans le cadre du label éco-école, la fourniture de serviette en tissus pour l'ensemble des enfants déjeunant à la cantine. Cela semble s'inscrire dans la logique écoresponsable.

La parole est à madame Prost qui souhaite, sur proposition de monsieur Basely, ajourner la réponse en l'absence de renseignements communiqués par monsieur le maire ou les adjoints.

Cependant, monsieur Basely informe que l'option décrite pour l'ensemble des enfants a déjà été évoquée avec les agents de la commune. Sa mise en œuvre semble difficile compte-tenu du nombre de demi-pensionnaires. Afin de garantir de bonnes conditions d'hygiène, les serviettes devraient être mises dans des sacs hermétiques. La distribution et le collectage des serviettes risqueraient de réduire le temps disponible pour la restauration. La gestion des retours dans les familles pour lessivage serait également une charge de travail supplémentaire pour le personnel.

Cette option est toujours possible pour les élèves de la classe de TPS/PS/MS.

7. Sentiment d'un manque d'information sur les sorties de fin d'année scolaire se déroulant sur plusieurs jours, besoin pour les parents d'être rassuré sur les différentes questions qu'ils se posent (accompagnateur, déroulement des journées, gestion des nuits hors du domicile familial...).

En ce qui concerne la sortie des CM, le projet a été présenté succinctement lors de la réunion de rentrée. Une communication écrite a ensuite permis de recueillir l'autorisation des familles. Une réunion d'information détaillée a été organisée le 19 octobre. Toute l'organisation, le programme des visites, le déroulement des trois journées et des moments de vie collective ont été abordés. L'enseignant regrette que 5 familles uniquement aient été représentées.

La date de la réunion d'information de la sortie de GS/CP est fixée et communiquée aux parents. Le déroulement a été présenté aux familles lors de la réunion de rentrée, la date du séjour aussi, les possibilités de financement également. Une séance de questions réponses a été proposée à cette occasion. Une autorisation a été diffusée aux parents. Sur celle-ci, figurait la possibilité de demander un rendez-vous spécial. Trois l'ont fait.

Compte-tenu des dates de sorties (janvier pour les CM et juin pour les GS/CP), le calendrier d'organisation est conforme aux réglementations d'usage.

Madame Lamotte souligne que certaines familles sont inquiètes de savoir quels adultes accompagnent à la classe transplantée.

Madame Chevret souligne que, même avec des parents accompagnateurs, les enfants sont toujours sous la responsabilité de l'enseignant. Elle souligne également que la communication doit passer par l'enseignant et non par un parent accompagnateur.

Le parent accompagne et relaie les consignes de l'enseignant et est donc très utile.

## 8. Les enfants sont-ils accompagnés systématiquement au bus le soir et pris en charge directement à la descente du bus ?

Le matin, lors de leur arrivée, les enfants empruntant les transports scolaires sont pris en charge par madame Ledey. Des activités leur sont proposées dans une salle du bâtiment du haut jusqu'à 8h20, heure à laquelle les élèves rejoignent leur classe.

À 16h00, les enseignants confient les écoliers à madame Nunes de Abreu sous le préau. Celle-ci les accompagne dans la cour du haut jusqu'à leur prise en charge par la société de transport scolaire. En cas de mauvais temps, des salles de l'école sont disponibles (salle d'activité, bibliothèque, ...).

## 9. Respect des horaires de sortie de classe mais également respect des horaires d'arrivés en classe.

Les enseignants rappellent que l'heure de sortie de classe est fixée à 12h00 et à 16h00. Il s'agit de la fin des enseignements. Ensuite, il est nécessaire que les élèves rangent leur matériel, s'habillent et se mettent en rang. Avant les vacances de la Toussaint, certains élèves d'une classe gênaient la mise en rang qui a été rendue plus longue qu'à l'habitude. La sortie a donc été perturbée. Il était par contre nécessaire que l'enseignant prenne le temps de garantir une mise en rang ordonnée, répondant à des conditions de sécurité nécessaires. Ce temps correspond à des apprentissages essentiels dans la scolarité des enfants. À ce jour, les délais semblent de nouveau être réduits.

Le directeur rappelle que certaines arrivées en classe sont toujours perturbées par des familles retardataires. Les enseignements débutent à 8h30 et 13h30. L'accueil dès 8h20 et 13h20 permet aux enfants de devenir élèves et de se préparer à leur journée d'apprentissage. Les enseignants encouragent donc les parents à déposer leur enfant avant 8h30 et 13h30.

*Les questions des représentants de parents qui ont été ajournées seront inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil.*

*La séance est close à 19h45.*

*Date des prochains conseils d'école : lundi 11 février à 17h30 et jeudi 6 juin à 17h30.*